

REGLEMENT INTERIEUR

-Tout élève inscrit à l'AS est tenu de participer régulièrement à l'activité dans laquelle il s'est inscrit et doit justifier de toute absence

- Chaque participant doit avoir un comportement sportif (sociabilité, tolérance et respect d'autrui, fair-play, respect du matériel). Tout manquement à cette règle entraînera une sanction qui s'étendra de l'avertissement à l'exclusion définitive, en passant par l'exclusion temporaire et éventuellement le remboursement des dégâts causés.

- L'association sportive décline toute responsabilité en ce qui concerne l'apport de matériel sportif privé ou autre, en cas de vol à l'intérieur ou dans l'enceinte du collège.

Lu et approuvé,
Signature des parents

Lu et approuvé,
Signature de l'élève

- Les compétitions se déroulent le mercredi après-midi avec déplacement en bus à la charge de l'association sportive. En cas de participation à une compétition, chaque élève reçoit une convocation à retourner à son professeur avec signature des parents. Attention, la convocation peut parfois être donnée la veille de la compétition ! Il est cependant possible d'anticiper la date grâce à l'affichage dans la cour, le site internet ou instagram.

- En raison du grand nombre de compétitions, de nombreux entraînements classiques du mercredi sont annulés. Votre enfant peut cependant participer à la compétition qui remplace l'entraînement. Exemple : votre enfant qui fait d'habitude de la gym peut s'inscrire à la compétition de badminton qui remplace l'entraînement



ASSOCIATION SPORTIVE

Tous les mercredis, de 13h00 à 15h00 et le mardi en M4 et S1, **l'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE BÛ** affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire(U.N.S.S.), offre à tous les élèves de l'établissement la possibilité de pratiquer des activités sportives diverses.

MERCREDI : de 13h00 à 15h00 (Attention, nouveaux horaires!!!**)**

(possibilité d'amener son pique-nique au collège, qui sera mangé dans le self)

- **GYMNASTIQUE** (jusqu'en avril)
- **VOLLEY-BALL** (jusqu'en avril)
- **ATHLETISME** (à partir d'avril)

Nous participons également à différentes compétitions au sein du district, du département et de l'académie pour ceux qui le désirent : cross, volley-ball, handball, badminton, tennis de table, foot, futsal, run and bike...

MARDI : En M4 : **Badminton / Tennis de Table**

En S1: **Sports collectifs (activités qui évoluent au cours de l'année : handball, volley, basket, futsal)**

OU Step et ateliers chorégraphiques

Ces activités sont encadrées par les professeurs d'EPS du collège.

Alors, si tu aimes le sport, viens rapidement nous rejoindre en t'inscrivant à l'AS, auprès de ton professeur d'EPS.

NOUVEAUTE RENTREE 2019 :

L'horaire du mercredi est avancé de 15 min

DEBUT DES ACTIVITES :

24 septembre



L'INSCRIPTION SE FAIT AUPRES
DES PROFESSEURS D'EPS

Pour pratiquer , il faudra obligatoirement :

- **20 euros de cotisation** : paiement par chèque, libellé à l'ordre de « Association sportive du collège de BU »
- **une autorisation parentale** (ci-jointe)
- **une photo d'identité** à envoyer à l'adresse mail :

epsas.bu@gmail.com

Résultats et informations tout au long de l'année sur le
panneau d'affichage du collège, sur le site internet
(<https://sites.google.com/site/associationsportivebu/>),
et sur instagram : *association_sportive_bu*

SEANCE D'ESSAI :

Mercredi 18 septembre de 13h00 à 15h00

Découverte des différentes activités - Ouvert à tous
(Les parents pourront assister aux activités)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) :

Autorise mon enfant :

De la classe de : Né (e) le :

A participer aux activités de l'Association Sportive.

Adresse :

.....

Numéro à joindre en cas d'urgence le mercredi après-midi :

...../.....

J'accepte que mon enfant soit pris en photos et que celles-ci puissent être affichées ou exploitées sur le site internet du collège notamment pour relater les résultats aux compétitions (rayer en cas de refus)

En outre, j'accepte que les responsables de l'AS et/ou de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention médicale, chirurgicale en cas de besoin (rayer en cas de refus)

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive (MAIF) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Fait à, le.....

Signature :

- En s'inscrivant à l'association sportive, l'élève peut participer soit le mardi, soit le mercredi, soit les deux.

- Le niveau des compétitions est progressif. Tout le monde peut participer aux premières journées sur simple demande auprès du professeur d'EPS.